

20 OCT. 2020

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Délibération N° RTM/2020-09.10//012 Portant désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de l'EPIC Régie des Transports de Martinique



CONSEIL
D'ADMINISTRATION
Séance du 09/10/2020
à 10H00
Salle Camille DARSIERE

Date de la convocation :
02 octobre 2020

Date d'envoi :
03 octobre 2020

Administrateurs en exercice :	7
Administrateurs présents :	5
- Dont représentés :	1
Administrateurs absents :	1
Suffrages exprimés	6
Vote : · Pour :	6
· Contre :	0
· Abstentions :	0

Le 09 octobre 2020 à 10h00, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni en son siège, Rue Gaston Defferre Plateau Roy-Cluny 97201 Fort-de-France, selon les dispositions de ses statuts.

Présents :

Pour la CTM :

- Monsieur Lucien ADENET
- Monsieur Louis BOUTRIN
- Madame Lucie LEBRAVE

Pour la CACEM :

- Monsieur Didier LAGUERRE

Pour CAP NORD :

- Madame Chantal MAIGNAN

Absents ayant donné pouvoir :

Pour la CTM :

- Madame Sylvia SAITHSOOTHANE à Monsieur Lucien ADENET

Absents :

Pour la CAESM :

- Monsieur José MIRANDE

Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Les membres de l'Administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu la loi n° 2013-1029 du 15 novembre 2013 portant diverses dispositions relatives aux Outre-Mer et notamment son article 37 ;

Vu les statuts modifiés de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE déposés en préfecture le 17 juillet 2020 ;

Vu le rapport du Président du Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration après en avoir débattu,

ADOpte LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : La composition de la Commission d'Appel d'Offres de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE est la suivante :

Président :

- Monsieur André WENG-LAW

Membres titulaires :

- Monsieur Lucien ADENET est élu à l'unanimité
- Madame Chantal MAIGNAN est élue à l'unanimité
- Monsieur José MIRANDE est élu à l'unanimité

Membres suppléants :

- Monsieur Didier LAGUERRE est élu à l'unanimité
- Monsieur Steeve ALLONGOUT est élu à l'unanimité
- Madame Lucie LEBRAVE est élue à l'unanimité

Article 2 : Le Conseil d'Administration donne mandat au Président pour prendre toutes les mesures d'application utiles et signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, avec six (6) voix pour, en sa séance du 09 octobre 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Fort-de-France, le

Le Président du
Conseil d'Administration de la
Régie des Transports de Martinique


Lucien ADENET